

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

### Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

## **2023-134 RESSOURCES HUMAINES : Création d'emploi permanent – Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **ADOPTE**

Votants : 26	Abstentions : 5*	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4**
--------------	------------------	---------------	-----------	--------------

\*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Emilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

\*\*Mme Elisabeth CORDEIRO ; Mr Ludovic DARENGOSSE ; Mme Mylène MONCERET ; Mme Marie-Hélène PEREZ.

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : [mairie@bessieres.fr](mailto:mairie@bessieres.fr) [www.bessieres.fr](http://www.bessieres.fr)



Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à la loi n° 83-633 du 26 juillet 1983 relative à la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune.

Compte tenu de la situation de la cuisine centrale, il est nécessaire de recruter un gestionnaire de cuisine centrale qui aura pour mission d'optimiser le coût de fonctionnement de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs en créant :

- Un emploi permanent de Gestionnaire de cuisine centrale à temps complet ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire titulaire du grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et percevra la rémunération afférente à la grille indiciaire de ce grade ;
- L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales de gérer la situation économique de la cuisine centrale notamment, élaborer et suivre le budget, gérer les achats et les stocks de denrées ...

Monsieur le Maire propose en outre qu'à titre dérogatoire, par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), qu'un contractuel puisse être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans ;

### **ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;  
Vu l'article L.332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique ;  
Vu le tableau des effectifs ;  
Considérant la réunion du Comité Social Territorial du 12 décembre 2023 ;*

- **APPROUVE** la création d'un poste de Gestionnaire de cuisine centrale tel que défini ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 22/12/2023

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 21/12/2023

